

L'ABOLITION, UN ENJEU MAJEUR POUR LES DROITS DES FEMMES



85 % de femmes prostituées sur 37 000 personnes concernées en France, près de 100 % d'hommes du côté des « clients^[1] »... La question posée par le système de la prostitution est bien celle de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son abolition est une étape essentielle dans la longue marche des femmes pour la reconnaissance de leur statut de sujets à part entière : sujets d'action, de décision, de création, de parole et désormais sujets de désir.

Toutes sont concernées, toutes payent le prix d'un système séculaire fondé sur la violence et qui colore leur image et leur statut dans la société. Les mentalités ne sont pas encore totalement délivrées d'une conception faisant de la femme « *une propriété que l'on acquiert par contrat*^[2] », juridiquement garantie aux hommes. Conservatoire des violences, des inégalités et des stéréotypes que la société prétend par ailleurs faire reculer, le système prostitueur est un fossile vivant^[3].

Déboulonner cet archaïsme est donc un combat féministe inséparable de la lutte contre le sexisme et le machisme, une étape décisive dans la progression vers la fin de l'arraisonnement sexuel immémorial des femmes, comme l'ont été la criminalisation du viol puis du viol conjugal et la répression du harcèlement sexuel.

La violence prostitutionnelle sort de l'ombre, la parole de ses victimes se libère, comme précédemment celle des victimes de viols, d'inceste, de violences conjugales, de harcèlement sexuel... La naissance de mouvements de « survivantes » en est une étape essentielle.

Après avoir travaillé à libérer la sexualité des violences et de l'ordre moral, reste à la délivrer de la loi du marché, nouvelle version de la contrainte. Les femmes ont mis des siècles à affirmer leur droit à disposer de leur corps, à l'arracher à l'autorité du père, du mari, du patron, de l'Église, de l'État. Il leur reste en toute logique à le retirer au « consommateur ».

- dossier réalisé par Claudine Legardinier

[1] Prosteost, www.prosteost.org, 2015.

[2] Balzac, *La physiologie du mariage*, 1829.

[3] L'expression est de la féministe américaine Kate Millet.

ABOLIR LA PROSTITUTION, DES GAINS MASSIFS POUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES

Banaliser ou normaliser la prostitution est en contradiction flagrante avec les objectifs et mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, contre toutes les formes de violences et contre la persistance des stéréotypes.

LE COMBAT CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (et à tous les êtres humains)

Non seulement le système prostituteur crée un lieu où peuvent s'exercer impunément des violences contre les personnes prostituées, mais il va plus loin en forgeant insidieusement un « droit » aux violences contre l'ensemble des femmes, en entretenant un lieu de haine et de mépris, comme l'a montré le vocabulaire utilisé par les protagonistes de l'affaire du Carlton : « cheptel », « matos », « roues de secours », « poufiasses » moquées pour leur prétendu « Q.I. de 25 »... Des termes utilisés entre autres par Dominique Straus Kahn et le proxénète Dominique Alderweireld (« *Dodo la Saumure* »).

Recyclant bien souvent les maltraitances qu'elles ont subies durant l'enfance et l'adolescence, le huis clos prostitutionnel est le lieu où les femmes – idéologiquement construites en « putains » – sont le plus exposées au sexisme,

aux insultes, brutalités, humiliations, vols, viols et même meurtres.

L'affaire du Carlton en a révélé les aspects les plus crus (« *abattage* », « *carnage* », « *boucherie* » sont quelques-uns des termes employés par les parties civiles), loin des discours angéliques sur le « libertinage ».

Selon l'enquête Proscost (www.proscost.org, 2015), les personnes prostituées sont a minima 6 fois plus exposées au viol que la population générale et 7 fois plus au risque de suicide.

Les violences sont partout : violences des tenanciers, des proxénètes et des réseaux, violences des « clients » prostituteurs, premiers agresseurs des personnes prostituées quels que soient le lieu et le mode de prostitution, dénis de justice, brutalité par certains policiers, marquage social, effets dévastateurs sur la santé physique et psychique...
.../...

LES GRANDES ÉTAPES DE LA CRIMINALISATION DES VIOLENCES SEXUELLES

Le combat a été rude pour passer de la complaisance (victimes humiliées, violeurs parlant de « *blagues de vacances* ») à la criminalisation des agresseurs en 1980. Suite aux manifestations, procès, manifestes, collectifs de soutien, articles de presse, deux changements majeurs ont permis que la honte change de camp : un nouveau regard déplaçant la culpabilité de la victime vers l'agresseur et la prise en compte du traumatisme psychique. Cette prise de conscience a permis la mise en place de structures spécialisées, de professionnels mieux formés, d'institutions policières et judiciaires plus efficaces.

1980 : Le viol devient un crime **1989** : Première campagne contre les violences conjugales **1992** : Une loi crée le délit de harcèlement sexuel dans les relations de travail. **1992** : Le viol conjugal est reconnu pour la première fois comme un crime. **1994** : Le nouveau Code Pénal abandonne les « *attentats aux mœurs* » ou à la « *pudeur* » pour les « *atteintes* » et « *agressions sexuelles* » et les faits de « *violence* ». **2010** : Le délit de violence psychologique dans le couple est créé. / La « *Lutte contre les violences faites aux femmes* », Grande Cause Nationale, inclut la prostitution. **2011** : le Plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes inclut un chapitre sur la prostitution et qualifie pour la première fois de violence l'achat d'un acte sexuel. **2013** : L'Assemblée nationale vote en première lecture la proposition de loi (PPL) visant à lutter contre le système prostitutionnel. **2014** : La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes établit dans son article 1 que « *la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte (...) des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel* ». **2016** : La PPL est votée à l'Assemblée en nouvelle lecture.

L'abolition, un enjeu majeur pour les droits des femmes

Ce territoire d'exception permet donc – et cache – des faits qui sont condamnés partout ailleurs : « *Viols, agressions, actes de barbarie sont couverts juridiquement et moralement par le contrat prostitutionnel, comme il y a trente ans par le contrat de mariage*^[4] ».

Plusieurs enquêtes interrogeant des « clients » relèvent que ceux-ci se sentent disculpés des violences qu'ils infligent dans le cadre de la transaction prostitutionnelle, comme si le fait de payer leur donner tous les droits. Par exemple, une étude anglaise menée en 2009 auprès d'une centaine de « clients » signale que pour un quart d'entre eux, le concept de viol appliqué à une personne prostituée « *est tout simplement ridicule* ». Une fois qu'il a payé, le « client » est en quelque sorte autorisé à faire ce qu'il veut de la femme qu'il a acheté, selon 27 % d'entre eux. (*Men who buy sex. Who they buy and what they know*, PRE/Eaves, 2009).

Régulièrement, des procès de meurtriers et de violeurs montrent qu'ils sont de fervents adeptes du recours aux prostituées : une preuve de l'inanité de l'argument pourtant véhiculé sur la fonction de « soupape » de la prostitution. Un exemple entre mille : arrêté en 2007, le tueur et violeur dit du RER D, qui dépensait jusqu'à 800 euros par mois auprès de femmes prostituées.

LE COMBAT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Malgré l'avancée de leurs droits, les femmes, au moins les plus vulnérables d'entre elles, demeurent un bien à disposition auquel les hommes sont censés pouvoir accéder à toute heure et en tout lieu. Ce simple fait est la marque de leur statut de seconde zone et de leur situation sociale, économique et culturelle défavorisée.

Tout ce qui fragilise les femmes et leur autonomie – pauvreté, chômage, bas salaires, violences familiales, conjugales, machisme, carcans religieux, bouleversements géopolitiques, guerres, catastrophes naturelles, migrations... – est un atout pour les proxénètes et les trafiquants, un vivier pour l'industrie du sexe.

Mais si le système prostitutionnel est une conséquence de cette situation, il contribue également à la faire perdurer. Incarnation de leur relégation, il impose aux femmes un plafond de verre inaperçu, un moyen de « les remettre à leur place ». Nous l'avons dit, le procès du Carlton a magistralement montré la fonction d'objets de défoulement des jeunes femmes brutalisées par les prévenus. Ce défoulement consolide une communauté masculine unie par les



Rosen Hicher, survivante de la prostitution, est accueillie à Paris le 12 octobre 2014 par de nombreuses personnalités et militantEs au terme de sa marche de 800 km pour l'abolition.

Une ouverture de droit au harcèlement sexuel et aux violences

L'insulte de « pute » perpétue une culture de violence contre toutes les femmes. Tout agresseur commence par traiter sa victime de « pute », mot magique qui le déculpabilise... puisque c'est une pute !

Loin d'éviter les viols et le harcèlement sexuel, le système de prostitution diffuse au contraire un message subliminal : « *Les femmes sont là pour ça !* ». Toutes savent que marcher dans un quartier de prostitution les condamne aux demandes sexuelles explicites et aux propos obscènes.

logiques du pouvoir et du business.

Espace homosocial libéré des « exigences égalitaires des femmes », le système prostituteur garantit ainsi un lieu où « *l'ordre ancien est restitué* », comme l'analyse le sociologue suédois Sven Axel Mansson, dans son étude pionnière *Les pratiques des hommes « clients » de la prostitution* (2003) : centrage sur le seul plaisir masculin, femme au service sans droits ni exigences « comme au bon vieux temps »...

Renouvelant des modes « d'entre-soi » des hommes que l'on croyait tombés en désuétude, il crée ainsi des lieux où les femmes non prostituées, donc non disponibles sexuellement,

[4] Annie Ferrand, « Pour l'abolition : arrêter le mensonge », *Alternative Libertaire* n° 197, 2010.

L'abolition, un enjeu majeur pour les droits des femmes

sont interdites de séjour : les bordels ou rues de prostitution sont « *women prohibited* » (« interdites aux femmes »).

Cette interdiction ne cesse de s'étendre. De plus en plus de contrats d'affaires sont signés dans les bordels et les strip-clubs branchés en croissance exponentielle dans la City de Londres par exemple. Et ce n'est pas un hasard si le plus grand Puff de Berlin – sauna, buffet et prostituées à volonté – est situé à proximité du Centre des congrès.

Une étude britannique (*Sexism and the City*, fawcettsociety.org.uk, 2008) montre ainsi que les femmes sont éliminées de certaines réunions de travail et négociations de contrats organisées par des hommes d'affaires dans ces clubs. Elles préfèrent s'exclure d'elles-mêmes d'un environnement pornographique humiliant.

Comment concilier ces réalités avec les inquiétudes exprimées par la Commission Européenne en 2012 lors de la Semaine des PME, à l'égard du manque de femmes dans les postes de direction et d'encadrement ? Déplorant que l'Union Européenne soit actuellement privée des cerveaux féminins, nettement plus diplômés mais réduits au sous-emploi, la Commission pointait pourtant un apport « *vital pour stimuler la croissance économique et créer des emplois* ».

Un dernier indice ? La Suède (en 1999), la Norvège et l'Islande (en 2009) ont opté pour une norme sans précédent. On n'achète pas le corps d'autrui, même avec son consentement ; ce n'est pas digne d'une démocratie.

Il se trouve que ces pays sont connus pour leur avance en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le Global Gender Gap, classement international établi par le Forum économique mondial en 2015 parmi 145 pays, place en effet en tête quatre pays – dans l'ordre l'Islande, la Norvège, la Finlande et la Suède. Tous ont choisi de pénaliser les « clients » des personnes prostituées (la Finlande ne visant toutefois que les « clients » de victimes de la traite ou du proxénétisme). La France, classée au 15^{ème} rang, ne peut que continuer ses efforts...

Femmes-marchandises

Le système prostitutionnel, en les réduisant à l'état d'outil, atteint un point ultime dans la relégation des femmes. Il conviendrait de mesurer le prix payé par les femmes et leur prostitution au développement économique, la servitude sexuelle étant profondément intégrée au projet capitaliste.

Si les femmes prostituées n'en reçoivent que les miettes, elles participent à leur corps défendant à la prospérité croissante de l'industrie du sexe : une manne pour les tenanciers des mégabordels chez nos voisins réglemmentaristes (dont croît la puissance économique et politique), pour les proxénètes et réseaux qui les alimentent, mais aussi pour de multiples secteurs (médias, immobilier, etc.) comme pour les États pressés d'en tirer les dividendes.

Plus largement, les femmes sont aux avant-postes de la déshumanisation orchestrée par l'ordre marchand. La .../...

UNE LONGUE HISTOIRE

La prostitution fut une question majeure dans le féminisme entre 1870 et 1940, avec le combat pour l'abolition de la réglementation et la fermeture des maisons closes. Les Françaises Louise Michel, Maria Deraismes, Madeleine Pelletier, et tant d'autres, ont saisi l'importance de ce sujet occulté. Dans les années 1880, en Angleterre, la fondatrice de l'abolitionnisme, Joséphine Butler, qui militait pour tous les droits des femmes, se battait naturellement contre leur enfermement au bordel et défendait déjà le droit de chacune à l'intégrité souveraine de sa propre personne.

En France, on ne peut que relever la concomitance de deux avancées majeures pour les femmes : l'obtention de droits politiques (droit de vote en 1944) et la fin de l'enfermement sexuel organisé par l'État avec la fermeture des « maisons » en 1946.

Des féministes nombreuses ont depuis fait de la prostitution l'enjeu central de leur combat. Partout dans le monde, depuis les Russes Alexandra Kollontaï et Emma Goldman ou l'Allemande Clara Zetkin, s'est exprimée leur révolte : Coréennes organisant des comités d'accueil pour les charters de « touristes sexuels » dans les années 1970, « femmes de réconfort » réclamant inlassablement la reconnaissance par l'État japonais de leur calvaire, Ukrainiennes défilant lors de l'Euro 2012 pour que leur pays ne devienne pas le bordel de l'Europe, Femen aux portes des bordels allemands en 2015...

Un frémissement se fait sentir jusque dans les pays réglemmentaristes. Des dissidentes allemandes et néerlandaises de plus en plus nombreuses remettent en cause la culture prostitutionnelle de leur pays.

L'abolition, un enjeu majeur pour les droits des femmes

prostitution, comme la maternité de substitution (« mères porteuses ») les réduisent de plus en plus au statut d'instrument de plaisir ou de reproduction dans le cadre de la société de marché.

LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES

Le système prostituteur se nourrit de stéréotypes sexistes et constitue une machine qui les renforce et les réactualise. Il véhicule une idée rétrograde des femmes, des hommes et de la sexualité. L'affaire du Carlton a montré jusqu'à la caricature la différence d'image et de statut entre hommes et femmes : aux premiers, le pouvoir, la parole et la décision, aux secondes la soumission, le silence et la fonction d'objet de défoulement.

Du côté des hommes « clients », les stéréotypes machistes ne manquent pas, la domination sexuelle étant pour beaucoup d'entre eux un moyen d'affirmer leur masculinité, comme l'attestent de nombreuses études (en France, *L'homme en question, le processus du devenir-client*, IFAR / Mouvement du Nid, 2004). Femmes vues comme « toutes des putes », vénales, passives et au service, maintien des représentations de la « maman » et de la « putain »...

L'industrie du sexe diffuse par ailleurs des images à connotation raciste et colonialiste en misant sur les stéréotypes de culture et de race (Africaines présentées comme « sauvages », Latino-Américaines comme « bombes sexuelles », Asiatiques comme « soumises »).

Plus qu'une recherche de plaisir, et loin de la simple « pulsion », aller voir des femmes prostituées entre copains

relève du rite d'appartenance, sert de marqueur de l'identité et de la solidarité masculines et d'évaluation de l'image de soi. Il est d'autant plus utilisé dans les moments d'effervescence (3^{ème} mi-temps, contrats d'affaires, conflits et guerres). C'est un moteur d'intégration au groupe : on le voit par exemple avec l'organisation par de jeunes hommes du sud de la France de co-voiturages le week-end en direction des bordels espagnols près de la frontière, à la Jonquère.

Le bordel, dernière des chasses gardées masculines, apparaît comme un lieu de renforcement de l'entre-soi masculin, de lâchage des responsabilités habituelles et d'indifférence morale. Il ne peut qu'être remis en cause.

C'est l'existence même de la transaction commerciale qui permet aux prostituteurs d'éviter toute responsabilité humaine. Même ceux qui abusent de prostituées mineures sont persuadés, puisqu'ils payent, de ne pas perpétrer de violences. Il est donc indispensable d'énoncer un principe clair... et de l'appliquer.

LA RESPONSABILISATION DES HOMMES EN MATIÈRE SEXUELLE

Dans la prostitution, le « client » trouve le dernier espace qui le protège du devoir de répondre de ses actes : un territoire où les violences et humiliations qu'il exerce sont frappées de nullité, au prétexte qu'il a payé.

Qu'il le veuille ou non, il alimente la traite des êtres humains et les profits des trafiquants, lesquels constituent, par la force, la menace et la tromperie, un véritable « catalogue » de femmes à disposition pour combler ses exigences de consommateur.

Promoteur de la traite et des réseaux, auteur d'actes désormais identifiés comme des violences, son comportement ne peut plus être blanchi.

Comment n'aurait-il pas à répondre de ses actes alors qu'en tous domaines, la séculaire présomption d'innocence en faveur de l'homme agresseur a fait place à un engagement de sa responsabilité ? De plus, la nécessité, aujourd'hui reconnue, de mener une politique de prévention de la prostitution est inséparable d'un volet sanction sans lequel elle serait vaine.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies en ce sens : pénalisation des « clients » de prostituéEs mineurEs de moins de 15 ans, en 1994 ; en 2002, celle des « clients » de personnes vulnérables (grossesse, handicap, etc.). À l'international, citons le code de conduite de l'ONU qui en 2003 a interdit à son personnel tout achat d'acte sexuel, défini comme un abus sexuel et une violation « des normes et principes juridiques internationaux universellement reconnus ».



Manifestation pour l'abolition de la prostitution à Paris, le 29 novembre 2013.

ABOLIR LA PROSTITUTION POUR GAGNER DES DROITS ÉLÉMENTAIRES

L'abolition est un projet d'émancipation qui engage nos conceptions de la liberté, de l'égalité, de la justice sociale, de la dignité et de l'intégrité ; un levier de transformation sociale, capable de fédérer le rejet de la société du tout-marchandise, de revivifier le vivre ensemble comme les rapports entre les femmes et les hommes.

LE DROIT À DISPOSER DE SOI-MÊME

Au moyen d'un billet, le client réduit à néant le droit des femmes, pourtant chèrement acquis, de dire non et d'affirmer leur propre désir. « *Ils n'acceptent jamais qu'on leur dise non, ou c'est tout de suite les insultes* », nous résumait en quelques mots une « escorte ». Le « *Yes Sir* » est le nom d'un bordel de Hanovre, en Allemagne : tout un symbole...

Comme l'explique la philosophe Rhéa Jean dans son ouvrage *L'intime et le marché* (lire en page 28 de ce numéro), « *la personne dans la prostitution dit d'abord "non" à la rencontre sexuelle par le fait de ne pas être accessible autrement que par l'argent. Ainsi, la prostitution dépend, non pas d'un consentement préalable (...) mais d'un refus initial* ».

Le « client » prostitueur dénie à la personne prostituée le droit à l'affirmation de soi ; non parce que cette dernière n'en aurait pas la capacité mais parce que le paiement lui en retire la possibilité.

Si le « devoir conjugal » (à usage du mari) inséparable du mariage traditionnel, a été aboli avec la criminalisation du viol conjugal, le système prostitueur offre un territoire qui le réactualise insidieusement en imposant un « devoir sexuel » à usage du « consommateur ». Une incohérence flagrante.

LE DROIT À UNE SEXUALITÉ LIBRE

À l'heure où la sexualité est présentée par les sociétés contemporaines comme un fondement essentiel de l'identité,

la prostitution exproprie littéralement les personnes prostituées de la leur, en exigeant qu'elles oublient leurs propres désir et plaisir pour se soumettre aux exigences d'autrui.

Univers marqué par la seule loi du « droit sexuel masculin » (l'expression est de la politologue Carole Pateman), fondé sur la non-réciprocité, le système prostitueur participe de l'entreprise séculaire d'étouffement de la sexualité des femmes.

À ce cadre traditionnel, s'ajoute l'idéologie véhiculée par l'industrie du sexe qui « *parvient à revendre aux femmes leur propre chosification en la leur proposant comme modèle d'identité et de sexualité*^[5] ».

L'image dessinée par le monde prostitutionnel ne peut que peser sur l'ensemble des femmes : une sexualité passive, sans exigences, au service de celle des hommes.

Seule, une société délivrée de la prostitution serait une garantie de liberté sexuelle. Cessant d'être imposé par l'argent et la nécessité économique – de même que par la violence –, un rapport sexuel serait l'expression d'une sexualité vraiment libre, y compris pour les personnes les plus précarisées.

LE DROIT À UN TRAVAIL EXEMPT DE TOUTE ACTIVITÉ SEXUELLE

Le système prostituteur renie un des acquis les plus fondamentaux des luttes féministes : la séparation entre emploi et sexualité. Un syndicat d'infirmières néerlandaises, excédées par un harcèlement sexuel croissant, s'est ainsi vu dans .../...

[5] Annie Ferrand, « La "libération sexuelle" est une guerre économique d'occupation », *Genre, Sexualité et Société*, 2010.

UNE PAROLE QUI SE LIBÈRE

Une parole émerge après des siècles de silence : celle des personnes prostituées elles-mêmes. En 2013, les premières « survivantes » françaises, saluées par des personnalités politiques, ont bravé la mise à l'index qui pesait sur elles depuis des siècles en parlant à visage découvert et dénonçant les violences prostitutionnelles. Avant elles, les victimes de viol, d'inceste, de violences conjugales, de harcèlement sexuel, avaient pu sortir de la honte qui leur était imposée pour faire entendre leur voix.

Cette prise de parole a pour toutes une fonction politique. Elle permet de passer du témoignage individuel, du « fait divers » à une analyse globale et à des actions collectives. Des collectifs de « survivantes de la prostitution » se sont constitués dans plusieurs pays à travers le monde (USA, Canada, Irlande, Danemark, etc).

L'abolition, un enjeu majeur pour les droits des femmes



8 mars 2015, cortège à Paris.

l'obligation, en 2010, de lancer une campagne publique pour rappeler qu'une infirmière n'est pas une prostituée. Car dans un pays où l'État a prétendu faire de cette activité un « métier comme un autre », où il promeut les services « *d'accompagnement sexuel* », certains hommes ne font plus la différence.

Si le sexe devait être réintroduit dans l'exercice d'un métier, il serait inutile de prétendre faire reculer le harcèlement sexuel ni défendre les employées les plus précaires, dont l'embauche serait suspendue à des critères de disponibilité sexuelle.

Plus largement, l'existence même de la prostitution a des répercussions sur l'ensemble des femmes qui travaillent,

dévaluées comme objets sexuels potentiels. Elle encourage la dévalorisation du travail féminin en tirant les propositions d'emploi vers le bas, comme a pu le constater une jeune femme, informaticienne de formation, à qui Pôle Emploi a proposé une offre de stripteaseuse^[6]...

Ultime déni des compétences féminines : nul besoin d'entretien d'embauche, de CV, de références, d'expérience, de qualification, de diplôme pour un « métier » qui voit la valeur augmenter avec l'inexpérience et décliner avec l'ancienneté.

Enfin, le système prostituteur bafoue le droit du travail puisque les lois sur la discrimination sont incompatibles avec une activité fondée sur des critères d'âge, de sexe, d'ethnie exigés par les « clients » prostituteurs...

LE DROIT À LA SANTÉ ET À LA SANTÉ SEXUELLE

L'enquête *Prostitutions, les enjeux sanitaires* de l'IGAS (2012) met en avant les multiples problèmes de santé attachés à l'exercice de la prostitution : problèmes gynécologiques, risques de VIH et IST, grossesses non désirées, affections dermatologiques souvent liées au stress, pathologies diverses, troubles du sommeil, addictions (alcool, médicaments, drogues), etc. S'y ajoute la mise à jour croissante des dommages psychiques (dissociation, stress post-traumatiques, dépressions)...

Une activité qui présente autant de dangerosité ne peut être défendue.

Par ailleurs, l'OMS définit la « *santé sexuelle* » en posant l'exigence d'« *expériences sexuelles qui soient sources de plaisir et sans risque, libres de toute coercition, discrimination ou violence* ». Un idéal aux antipodes de l'activité prostitutionnelle.

[6] *Le Parisien*, « Quand Pôle Emploi propose de devenir stripteaseuse », 5 février 2010.

DES RÉSISTANCES À LA MESURE DE L'ENJEU

Tous les grands combats portent leur lot d'attaques assassines. À la fin du 19^{ème} siècle, devant les tribunaux, les premières évocations d'une responsabilité masculine en matière sexuelle suscitèrent de fortes résistances. Dans les années 1970, des torrents d'injures ont déferlé sur les femmes engagées pour la criminalisation du viol. Des militants d'extrême-gauche ont pris alors la défense de violeurs victimes de « *leur misère sexuelle* » et de leur condition sociale et vilipendaient les féministes, « *alliées de la répression et de la justice bourgeoise* ».

Remettre en cause le système de prostitution questionne l'ordre patriarcal mais aussi l'ordre marchand. Les résistances sont énormes à l'encontre du combat pour la reconnaissance de la prostitution comme violence et atteinte aux droits humains, et donc la responsabilisation pénale des clients prostituteurs.

Aujourd'hui, les mouvements pro prostitution dont les lobbyistes, invités dans les médias, défendent les profits en militant pour la dépenalisation du proxénétisme, accusent les abolitionnistes de vouloir la mort des personnes prostituées (!!). Ce n'est pas sans rappeler le temps où les abolitionnistes de la peine de mort étaient accusés d'être du côté des assassins.

ABOLIR LA PROSTITUTION, UNE RÉVOLUTION CULTURELLE

Une société n'a pas à organiser le droit au plaisir de quelques-uns mais à garantir à touTEs celui d'être protégéEs des situations de violence ou de contrainte.

L'abolition du système prostitueur refuse la criminalisation des personnes prostituées et pose une politique d'ensemble porteuse d'alternatives et d'égalité. Elle a pour ambition de qualifier la violence prostitutionnelle, de désigner ses auteurs – « clients » et proxénètes –, et d'adopter une série de mesures dans le cadre d'une politique cohérente qui affirme des valeurs démocratiques : égalité, dignité, refus de la marchandisation des personnes. Ces piliers sont indissociables.

UNE AMBITION EN HARMONIE AVEC LE DROIT INTERNATIONAL

La banalisation de la prostitution serait un reniement de textes fondateurs. Le projet abolitionniste est conforme aux engagements internationaux de la France, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979), qui engage les États à prendre les mesures appropriées « pour réprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ». Au niveau européen, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement Européen ont recommandé tous deux en 2014 de pénaliser l'achat d'acte sexuel et non les personnes prostituées. La résolution « *Exploitation sexuelle et prostitution* » qualifie la

prostitution et son exploitation « *d'obstacle à l'égalité et de violation des droits humains* ».

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR L'ÉGALITÉ

L'abolition fait aussi le choix de la pédagogie en mettant en place une politique de lutte contre le sexisme et d'éducation à la sexualité. Dans les établissements scolaires, des circulaires sur l'éducation à la sexualité mettent en avant le refus de toute contrainte, le respect mutuel, le dialogue entre filles et garçons, l'apprentissage de la responsabilité... On voit mal comment la tolérance à l'égard de la prostitution s'accommoderait de telles orientations éducatives.

Les femmes sont en première ligne. Pour elles, la marche abolitionniste sera un pas décisif vers l'élaboration d'un véritable droit à l'autonomie sexuelle et à l'intégrité. Ce combat est mené, non contre les hommes, mais avec eux. Refusant d'être présentés comme des prédateurs et des violeurs en puissance, souvent engagés dans les rangs féministes et altermondialistes, les hommes du mouvement international

Zéromacho (www.zero-macho.wordpress.com) militent pour une société sans prostitution, égalitaire et progressiste.

Avec l'abolition de la prostitution, une révolution culturelle s'engage sur le fondement d'un imaginaire débarrassé de la violence et de l'exploitation d'autrui, propre à construire de nouveaux rapports sociaux et amoureux. ●



Le 12 octobre 2014, Rosen Hicher est rejointe devant le Sénat par plusieurs « survivantes » de la prostitution venues appuyer son combat.